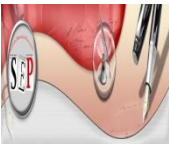


# ARTICLE 19



## Déclaration conjointe

**22 Juillet 1994-22 Juillet 2014:**

**20 années de répression et de violations impunies des droits humains en Gambie**

**Dakar 22.07.2014:**

Le 22 juillet 1994 un groupe de militaires dirigés par le lieutenant Yahya Jammeh renverse, par un coup d'Etat, le Président Dawda Jawara au pouvoir en Gambie depuis 1970. Yahya Jammeh, aidé par l'armée, s'autoproclame Président de la République et cumule pendant un temps les fonctions de président de la République, de ministre de la Défense et de ministre de l'Intérieur.

Le nouveau gouvernement ne tolère aucune opposition et se distingue par des violations graves et constantes des droits humains. Les défenseurs des droits humains, les journalistes, les opposants politiques et de simples citoyens critiques à l'égard de la politique gouvernementale subissent des manœuvres d'intimidation, des actes de harcèlement, des menaces de mort, des arrestations arbitraires, des incarcérations, des actes de torture, des disparitions forcées et d'autres mauvais traitements.

Parmi les violations des droits humains perpétrées ces 20 dernières années, on note la sanglante répression de manifestations d'élèves en avril 2000, le meurtre non encore élucidé du journaliste Deyda Hydara en 2004, la disparition forcée du journaliste Ebrima Manneh et la torture du journaliste Musa Saidykhan en 2006, les exécutions arbitraires de neuf prisonniers en 2012 et l'arrestation et la détention pendant 5 mois au secret du défenseur des droits humains Imam Baba Leigh la même année.

Depuis l'avènement au pouvoir du Président Yahya Jammeh, le système judiciaire gambien s'est considérablement affaibli du fait de l'ingérence récurrente de l'exécutif et de législations toujours plus répressives visant à réduire au silence les voix critiques et dissidentes.

En avril 2013, les modifications du Code pénal adoptées par l'Assemblée nationale ont alourdi les sanctions pour toute personne qui "*donne de fausses informations aux fonctionnaires*". L'article 114 modifié fait passer l'amende de 500 dalasi (environ 13 dollars US) et d'une peine de prison de 6 mois à une amende de 50.000 dalasi (1.293 dollars US), **et plus de cinq ans de prison.**

Un amendement au Code de la Communication adopté en juillet 2013 précise qu'aussi bien les utilisateurs d'Internet que les journalistes et les blogueurs, coupables de diffusion de "fausses nouvelles" seront passibles de 15 ans de prison et d'une amende pouvant atteindre 3 millions de dalasi (74.690 dollars US).

Ceux qui ont le malheur de tomber sous le coup de ces lois sont alors poursuivis dans des procès à rallonge inéquitables qui sont autant d'instruments de persécution.

En raison de la répression violente des voix dissidentes, un climat de peur s'est installé et incite les journalistes, les défenseurs des droits humains et les citoyens à se murer dans le silence ou à fuir le pays.

Devant ces violations flagrantes et répétées des droits humains dans ce pays qui abrite pourtant le siège de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), principal mécanisme africain de protection et de promotion des droits humains, nos organisations continuent de se mobiliser pour que cessent la répression et l'impunité en Gambie.

**Nous alertons la Commission Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les gouvernements africains, l'opinion et la Communauté internationale sur la détérioration de la situation des droits humains en Gambie ces 20 dernières années.**

**Nous exhortons le Président Yahya Jammeh à s'assurer que les autorités gambiennes :**

- abrogent les dispositions législatives utilisées pour restreindre la liberté d'expression, notamment la Loi relative à l'information et à la communication, la Loi relative à l'amnistie et la Loi portant modification du Code pénal ;
- protègent les journalistes, les défenseurs des droits humains et les militants politiques qui sont attaqués, arrêtés arbitrairement, incarcérés, torturés et soumis à des disparitions forcées pour avoir simplement exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association ;
- enquêtent sur les violations des droits humains qui leur sont signalées, et traduisent les auteurs en justice ;
- libèrent immédiatement et sans condition tous les prisonniers de conscience et relâchent toutes les personnes actuellement détenues illégalement et sans inculpation
- offrent des garanties de procès équitable aux journalistes, aux défenseurs des droits de l'homme et aux membres du parti de l'opposition *United Democratic Party* (UDP) Amadou Sanneh, Alhagie Sambou Fatty et Malang Fatty et fassent la lumière sur les disparitions forcées, dont celle du journaliste Ebrima Manneh

### **Ont signé**

#### **Afrique du Sud**

1. Centre for Human Rights, University of Pretoria
2. South African National Editors Forum (SANEF)

#### **Burkina Faso**

3. Centre de Presse Norbert Zongo

#### **Cote d'Ivoire**

4. Coalition de Société Civile pour la paix et le Développement Démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI)
5. Club Union Africaine CI Cote d'Ivoire
6. Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)

**Gambia**

7. Democratic Union of Gambian Activists (DUGA)
8. Coalition for Change Gambia (CCG)

**Ghana**

9. Akoto Ampaw, Lawyer

**Kenya**

10. Wilson Kipkazi

**Liberia**

11. Center for Media Studies and Peace Building (CEMESP)
12. Union des journalistes Libériens

**Mali**

13. Institut pour la Démocratie et l'Éducation au Mali (IDEM)
14. Maison de la Presse

**Nigeria**

15. Institute for Media and Society
16. International Press Centre (IPC)
17. Media Rights Agenda (MRA)

**Sénégal**

18. Cicodev Afrique
19. Conseil des Organisations non Gouvernementales (CONGAD)
20. Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme (LSDH)
21. Rencontre Africaine pour les droits de l'homme (RADDHO)
22. Y'en à Marre

**Regional et International**

23. Africa Freedom of Information Centre
24. Amnesty International
25. ARTICLE 19
26. Association Des Barreaux Africains (ABA)
27. Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ)
28. Fédération des Journalistes Africains (FAJ)
29. Fédération Internationale des Journalistes (IFJ)
30. Forum des Editeurs Africains
31. International Press Institute (IPI)
32. Media Foundation for West Africa
33. Media Institute of Southern Africa (MISA)
34. Panos Institute for West Africa (IPAO)
35. Reporters Without Borders (RWB)
36. Union des Journalistes de l'Afrique de l'Ouest (WAJA)